



Évaluation Mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (2019)

Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques - IPBES

G. Kleitz – O. Conchou / 15 mai 2019

Le lundi 6 mai 2019, la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a rendu publique l'Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Ce rapport est le fruit de trois ans de travail. Il est basé sur une revue systématique d'environ 15 000 références scientifiques et gouvernementales. [Un résumé pour les décideurs](#) d'une quarantaine de pages complète le rapport.

Validé par les 132 États membres de l'IPBES à l'issue d'une semaine de négociations intenses, ce rapport de 1 800 pages réalisé par 145 scientifiques de plus de 50 pays, alerte les politiques sur la destruction accélérée de la nature et de ses contributions vitales aux populations.

Le document final traduit donc un consensus, à la fois scientifique et politique, qui lui donne tout son poids. **Il met la biodiversité au même niveau que le climat en termes de priorités pour les décideurs.**

Un constat alarmant

Deux tiers des écosystèmes de la planète sont perturbés, dégradés ou en rupture de fonctionnement et ce phénomène s'accélère comme jamais auparavant. Pour les espèces, la terre serait à l'aube de la 6^e extinction de masse, dont l'homme porte pour la première fois la responsabilité.

Ces quelques chiffres sont évocateurs : Plus de 50 % des services de régulation et de qualité de vie rendus par la nature (estimés à 125-140 trillions US\$ par an) sont en diminution ; la valeur perdue entre 1997 et 2011 serait de l'ordre de 20 trillions.

La pression sur les espaces naturels et les ressources ne cesse d'augmenter : 100 millions d'ha agricoles supplémentaires ont été mis en production dans les zones tropicales (élevage, grandes plantations) entre 1980 et 2000 aux dépens des forêts tropicales. Or, d'après les scientifiques, 30 % de la production agricole mondiale part en déchets, nécessitant de fait d'augmenter les surfaces agricoles. De même, 60 milliards de tonnes de ressources renouvelables et non renouvelables sont extraites par an dans le monde, soit deux fois plus qu'en 1980.

Enfin, plus de 75 % de l'alimentation de l'humanité dépend de la pollinisation par les animaux dont les insectes. Le rapport estime de 235 à 577 milliards de dollars la valeur annuelle de la production mondiale de cultures menacée par la perte de pollinisateurs, alors que 11 % de la population mondiale est encore sous-alimentée.

Comme le dit Robert Watson, Président de l'IPBES : « *La santé des écosystèmes dont nous dépendons, ainsi que toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier* ».

Un mode de développement et un modèle de consommation insoutenables

Les auteurs de l'évaluation ont classé, pour la première fois à une telle échelle, les **cinq facteurs directs de changement** qui affectent la nature et qui ont les plus forts impacts à l'échelle mondiale. Ce sont, par ordre décroissant : (1) les changements d'usage des terres et de la mer (agriculture et élevage, déforestation, grandes infrastructures, extension urbaine) ; (2) l'exploitation directe de certains organismes (extraction des ressources, exploitation forestière, chasse et pêche) ; (3) le changement climatique ; (4) la pollution et (5) les espèces exotiques envahissantes.

Le changement climatique est reconnu comme l'un des facteurs les plus déterminants. Il exacerbe aussi de façon croissante l'impact d'autres facteurs sur la nature et le bien-être humain.

Ces cinq facteurs directs découlent d'un ensemble de **causes sous-jacentes** : augmentation de la population, augmentation de la consommation par personne, gouvernance depuis le niveau local au niveau mondial, impact des économies riches sur les écosystèmes des pays intermédiaires et pauvres dans une économie mondialisée, innovations technologiques... La cadence des changements des facteurs directs et indirects diffère selon les régions et les pays.

Le rapport accorde une large place aux **peuples autochtones** et aux **communautés locales**. Ils sont aujourd'hui les « gardiens » d'au moins un quart des terres de la planète (en propriété foncière ou en gestion) et de plus d'un tiers des territoires encore peu dénaturés par les activités humaines. Mais ce patrimoine est aussi le plus menacé par la convoitise croissante de leurs ressources naturelles. Les régions tropicales sont les plus exposées. De ce fait, les parties du monde qui subiront le plus d'effets négatifs importants abritent de grandes concentrations de peuples autochtones et beaucoup de communautés les plus pauvres.

Des objectifs mondiaux de durabilité compromis

En dépit des progrès réalisés pour conserver la nature et mettre en œuvre des politiques en faveur de celle-ci, le rapport met cependant en évidence que **les trajectoires actuelles ne permettront pas d'atteindre les objectifs mondiaux visant à conserver et exploiter durablement la nature** (objectifs d'Aichi). Avec seulement quatre des vingt objectifs d'Aichi pour la biodiversité présentant des progrès réels dans leurs déclinaisons, il est probable que la plupart d'entre eux ne seront pas atteints d'ici l'échéance de 2020.

Les tendances négatives actuelles vont par ailleurs freiner les progrès en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) dans 80 % (35 sur 44) des cas où les cibles ont été évaluées ; en particulier ceux liées à la pauvreté, la faim, la santé, l'eau, les villes, le climat, les océans et les sols (ODD 1, 2, 3, 6, 11, 13, 14 et 15).

La perte de biodiversité est donc non seulement un problème environnemental, mais aussi un enjeu lié au développement, à l'économie, la sécurité, la société et l'éthique.

Les objectifs pour 2030 (ODD, mais aussi ceux issus de l'Accord de Paris pour le climat) ne pourront être atteints que par un changement transformateur¹ dans les domaines de l'économie, de la société, de la politique et de la technologie.

Vers un changement radical de modèle économique ?

Seul un changement radical de modèle économique permettra de changer la donne. « *Il n'est pas trop tard pour agir, mais seulement si nous commençons à le faire maintenant à tous les niveaux, du local au mondial* », précise Robert Watson.

1

¹ Par « changement transformateur », ils entendent un changement fondamental à l'échelle d'un système, qui prend en considération les facteurs technologiques, économiques et sociaux, y compris en termes de paradigmes, objectifs et valeurs.

Effectivement, les scientifiques affirment qu'**il est possible de conserver, restaurer et utiliser la nature de manière durable** et, en même temps, d'atteindre d'autres objectifs sociétaux à l'échelle mondiale en déployant de toute urgence des efforts concertés qui entraînent des changements en profondeur qu'ils qualifient de « *changements transformateurs* ».

Pour engager ces changements fondamentaux, ils font des propositions aux décideurs à qui il incombera de les préciser et de les mettre en œuvre.

Elles concernent notamment la sauvegarde du patrimoine naturel, l'émergence de territoires résilients et fonctionnels, la sécurisation de la productivité des terres agricoles pour nourrir l'humanité, la gestion et la protection des océans pour assurer la production halieutique et les fonctions de régulation climatique, la protection de la ressource en eau douce, le développement de villes durables et d'une biodiversité urbaine, et la transformation d'un développement majoritairement destructeur de la planète par une économie mondiale et des systèmes financiers durables s'éloignant de l'actuel paradigme limité de la croissance économique.

Ils identifient **cinq leviers** (responsabilité environnementale et élimination des incitations perverses, intégration intersectorielle, mesures de prévention et de précaution, gestion axée sur la résilience, primauté du Droit) et **huit points d'application clés** : qualité de vie n'impliquant pas une consommation matérielle toujours croissante, diminution des déchets et de la consommation, normes sociales et responsabilités en faveur de la durabilité, lutte contre les inégalités de revenus et de genre, mesures de conservation de la nature inclusive et respectueuse des droits, redevabilité de la dégradation de la nature imputable aux activités économiques et au commerce international, innovation technologique et sociale et régimes d'investissement responsables, éducation et production et échanges de connaissances.

Préserver les écosystèmes en bonne santé semble donc possible si ces changements en profondeur sont engagés avec résolution. L'accord post-2020, qui sera validé à Kunming en 2020 lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique, doit être pensé à cette fin.

Les actions en faveur de la biosphère, articulées à celles pour la lutte contre les changements climatiques, et en lien avec les actions de lutte contre les inégalités sociales, deviennent alors l'objectif unique qui apportera le plus de co-bénéfices pour l'humanité et pour l'atteinte des ODD.

Et pour le Groupe AFD ?

Pour l'AFD, l'importance de ce rapport majeur repose sur la transformation du sujet biodiversité en un sujet économique, financier, social, de gouvernance et de développement, au cœur de l'avenir de la planète et donc des métiers de l'AFD.

Il met en évidence les liens opérationnels à développer avec les politiques sectorielles, la finance, le dispositif de lutte contre le changement climatique et plus généralement les ODD.

Cela plaide notamment pour une augmentation des financements dédiés à la biodiversité, un renforcement important des co-bénéfices biodiversité dans les différents secteurs financés (climat, villes, énergie, infrastructures, santé, éducation) de façon adaptée selon les géographies, ainsi qu'un travail proactif sur les outils financiers, notamment dans le cadre du club IDFC.

Des travaux de recherche et capitalisation sont également nécessaires pour produire des connaissances afin d'appuyer l'intégration de la biodiversité dans les opérations, positionner le groupe AFD dans le débat international et pour capitaliser sur les opérations du groupe AFD et produire des retours d'expérience.

Ces engagements renforcés de l'AFD, notamment en vue de sa contribution à la préparation de la CBD COP15, sont inscrits dans une feuille de route Biodiversité 2019-2020 (juin 2019).